

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

AVRIL 2023

À LA UNE

DON D'ARBRES

DÉTAILS À LA PAGE 14



INAUGURATION PARC RÉAL-GODIN

DÉTAILS À LA PAGE 14



Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 RÉPONSE AUX PARENTS - SÉCURITÉ DES ENFANTS - SENS UNIQUE
- 06 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 10 AVIS PUBLICS
- 12 PROJET-PILOTE - GARDERIE
- 13 SAINT-JEAN - FEUX D'ARTIFICE
- 15 TRAVAUX ET ENTRAVES À LA CIRCULATION
- 17 INCENDIE - PLAN D'ÉVACUATION
- 18 RÈGLEMENT EAU POTABLE ET ARROSAGE
- 18 BANDE RIVERAINE
- 21 PARCOURS DES TROUVAILLES
- 22 ÉVÈNEMENT - RELAIS ROUTIER PETIT
- 25 FADOQ - VOYAGE

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Circulation à l'école : Certaines situations méritent d'être éclaircies, dont principalement aujourd'hui celle de la circulation près de l'école. La Municipalité a pris la décision de tout mettre en œuvre pour la protection des enfants et de créer une cohérence de la circulation en tenant compte des projets futurs. Donc dans ce contexte, le sens unique de l'allée entre le presbytère et l'église est sur le bon sens et la 2^e Rue va devenir également à sens unique à compter du 28 avril 2023, à partir de la 4^e Avenue vers et jusqu'à la 6^e Avenue. Donc, chers parents, tout cela a été mis en œuvre pour la sécurité de vos enfants. Il y a des moyens d'éviter des problématiques en changeant l'endroit où vous débarquez vos enfants. Un texte a été intégré au Bagotier aux pages 4 et 5 pour expliquer la situation et mentionner les options qui s'offrent à vous.

5^e Avenue : Les travaux ont débuté et nous sommes conscients qu'il y a eu certains désagréments. Nous espérons qu'il n'y aura pas d'autre inconvénient d'ici la fin des travaux prévue le 27 mai prochain. Soyez prudents et s.v.p. respectez la signalisation.

Rue Principale : Depuis le 17 avril, les travaux pour la conduite sur la rue Principale ont débuté. Suite aux travaux de la Municipalité, c'est le ministère des Transports du Québec, pendant l'été, qui fera des travaux sur et sous le viaduc de l'autoroute, à la hauteur de la rue Principale. Nous vous tiendrons informé via nos différents médias lorsque nous aurons les dates et les précisions de la part du ministère des Transports.

Routes : Le printemps est arrivé. Soyez prudents sur la route, avec les motos qui vont sortir de leur cachette et les pierres sur la chaussée, cela peut être très glissant. Également, ce sera le moment des balayages de rues, du contrat de rapiéçage d'asphaltage et de l'asphalte froide, ainsi que divers autres travaux sur nos routes ou en bordure de route. Nous vous demandons d'être courtois et sécuritaire envers notre personnel et nos fournisseurs de service.

Parcours des trouvailles : Pour ceux qui veulent faire une vente de garage, les dates à retenir sont les 10 et 11 juin prochain. Les informations sont disponibles en page 21 du Bagotier et suivront aussi sur notre page Facebook et via notre infolettre.



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers Hélénois et Hélénoises,

C'est un printemps qui bouge à Sainte-Hélène-de-Bagot !

La population de tous les âges est invitée à l'inauguration du parc Réal-Godin qui est en préparation. Venez y assister et égayer votre fin de journée avec des activités pour tous les âges. Les petits seront ravis, les plus grands seront enchantés de ce moment magique qui honorera un grand homme et sera suivi de petites activités pour le bonheur de faire rayonner cet instant. C'est un rendez-vous le 1^{er} juin de 17 h à 19 h. (Détails en page 14)

Il y aura aussi l'installation du dek hockey à la fin mai, tellement attendu depuis longtemps par tant de citoyens. Également, il y aura l'ouverture des différentes infrastructures pour le public qui seront disponibles progressivement au fur et à mesure de leur mise en place.

Plusieurs chantiers sont en cours, dont la rénovation de la caserne, le remplacement de la conduite sur la 5^e Avenue, le remplacement de la conduite sur une partie de la rue Principale et l'usine d'épuration des eaux qui est à ses derniers instants de construction et dont il ne manque que la livraison des derniers équipements de traitement pour pouvoir entrer en fonction. Également, plusieurs autres projets sont à venir.

Je mets au défi les Hélénois et Hélénoises d'influencer leurs familles et amis, de contaminer leur communauté et même d'entraîner leur environnement extérieur, par leur sourire, leur motivation et leur bonne humeur. Créons ensemble une transmission de positivisme pour ce printemps qui s'annonce si beau!

RÉPONSE AUX PARENTS CONCERNANT LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Plusieurs parents sont venus rencontrer le conseil lors de la séance du 4 avril dernier concernant la circulation aux abords de l'école. Deux choses ont été constatées. La première est que le conseil et la population sont unanimes sur le concept de protection des enfants et d'assurer leur sécurité. Le deuxième constat est que des précisions sont nécessaires afin que tous puissent comprendre la démarche de la Municipalité.

En pièces détachées, la situation peut paraître désordonnée, puisque la Municipalité n'est pas en mesure de pouvoir tout mettre en place en même temps. D'un autre côté, cela va permettre aux citoyens de pouvoir modifier leurs habitudes progressivement et ainsi arriver à une meilleure harmonie de la circulation.



Le plan se situe dans le temps sur une période d'au moins deux ans, puisqu'il inclut des projets encore non réalisés, dont l'implantation du CPE qui est un projet confirmé. Également, deux projets possibles en attente de confirmation, soit une garderie communautaire en haut du presbytère et un nouveau stationnement à côté de l'église.

Vous comprendrez que ce que l'on appelle affectueusement le quartier des enfants va énormément changer de visage au cours des prochaines années. D'une manière urbanistique et aux fins d'une sécurité accrue, nous avons dû nous pencher sur la question et observer les différentes possibilités afin de trouver la meilleure solution à long terme, sans avoir à refaire de changement dans l'avenir.

Nous tenons à rappeler les faits suivants :

- L'allée située entre le presbytère et l'église n'est pas une rue mais une allée de circulation et de stationnement et le sens unique est sur le bon sens pour assurer une cohérence dans l'avenir;
- Le passage devant l'église est dédié aux piétons et aux corbillards uniquement;
- Cette zone est à 30 km / h;
- Les virages en U (U turn) sont interdits dans cette zone;
- Pour éviter de rester bloquer devant l'école et pour diminuer les risques que des véhicules heurtent des enfants sur les heures de pointe, vous avez plusieurs options pour le débarquement des enfants le matin :
 - Sur la rue Principale et longer l'allée du presbytère jusqu'à l'école par le trottoir;
 - Au coin de la 2^e Rue et de la 4^e Avenue;
 - Au coin de la 2^e Rue et de la 6^e Avenue;
 - Au gazebo dans la cour des loisirs, quand la saison le permet;
 - Passer avant ou après le débarquement des autobus sur la 2^e Rue;
 - Sur la 4^e Avenue pour que votre enfant entre par l'allée piétonnière située en bordure du stationnement du centre communautaire.

Nous tenons à vous informer que la Municipalité a fait des demandes auprès de la Sûreté du Québec, et que des policiers sont venus aléatoirement depuis le dernier mois. La Municipalité a aussi demandé une surveillance plus accrue avec l'arrivée du sens unique sur la 2^e Rue, à partir du 28 avril prochain.

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS, C'EST PRIMORDIAL !

Le 7 février 2023, la Municipalité a adopté son Règlement numéro 601-2023, qui entrera en vigueur le **28 avril 2023**. Il y a beaucoup de circulation près de l'école. Après avoir reçu beaucoup de commentaires à l'égard du non-respect de certains aspects de la sécurité, ainsi que plusieurs incidents rapportés qui auraient pu être préjudiciables et qui ont été évités de justesse, la Municipalité a pris des décisions pour assurer la sécurité des enfants.

Premier changement - L'ajout d'un sens unique sur la 2^e Rue, de la 4^e Avenue vers et jusqu'à la 6^e Avenue.

Nous rappelons aussi que depuis novembre 2022, l'allée de circulation de la Municipalité entre le presbytère et l'église est à sens unique, à partir de la rue Principale vers la 2^e Rue.



Deuxième changement - À cette même date, le **28 avril 2023**, il y aura l'implantation de panneaux d'arrêt sur la rue Paul-Lussier, devant la place Paul-Lussier, pour permettre aux enfants de traverser sur la piste cyclable et l'allée piétonnière sécuritairement.

Avec l'arrivée du nouveau développement et des jeunes familles, cet ajustement permettra de bonifier le niveau de sécurité de tous.

Vous pouvez consulter le **Règlement numéro 601-2023** relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner et abrogeant le Règlement numéro 578-2021 sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, onglet Administration municipale / Règlements municipaux.



Le conseil municipal a pris la décision de modifier des aspects du Bagotier, dont notamment de faire des résumés de certaines décisions en suivi des séances du conseil, au lieu de mettre l'entièreté des procès-verbaux, et ce, dans le but d'alléger la lecture et de la rendre plus agréable. Nous intégrons l'ordre du jour de la séance, donc si un sujet vous intéresse, mais qu'il n'est pas dans les résumés, n'hésitez pas à consulter le procès-verbal dans son intégralité, disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité et si un citoyen n'a pas accès à Internet, il pourra en demander un exemplaire papier.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

4 AVRIL 2023

Résumé de certains aspects du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 4 avril 2023, à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	6.3	Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Proclamation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	6.4	Vaccination antigrippale en milieu rural – Déclaration d'intention;
1.2	Période de questions;	6.5	Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.1	Ordre du jour – Adoption;	7.1	Règlement numéro 602-2023 modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéro 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale – Second projet – Adoption;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	7.2	Règlement numéro 603-2023 modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles – Avis de motion;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	7.3	Règlement numéro 603-2023 modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles – Projet de Règlement – Adoption;
2.4	États comparatifs – Dépôts;	7.4	Dérogação mineure – Demande lot numéro 1 956 787 – Approbation;
2.5	Rapport annuel – Gestion contractuelle – Prendre acte;	7.5	Régularisation d'une partie du lot numéro 1 960 036 au lot numéro 1 956 454 – Offre de vente et promesse d'achat – Approbation;
2.6	États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022 – Prendre acte;	7.6	Saint-Hyacinthe Technopole – Assemblée générale annuelle et bilan économique – Représentant de la Municipalité – Nomination;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	8	TRAVAUX PUBLICS
3.1	Incendie – Demandes mensuelles;	8.1	Blocage de conduite – 22 février 2023 – Travaux d'urgence – Ratification;
3.2	Incendie – Rapport mensuel;	8.2	Fuite rue Principale entre la rue Couture et la 1 ^{re} Avenue – 3 mars 2023 – Travaux d'urgence – Ratification;
3.3	SQ – Rapports périodiques d'octobre et novembre 2022 et de décembre 2022 et janvier 2023;	8.3	Fuite rue Principale coin 4 ^e Avenue – 10 mars 2023 – Travaux d'urgence – Ratification;
3.4	Incendie – Tableau d'analyse des risques – Approbation;	8.4	Commande d'inventaire pour aqueduc – J.U. Houle – Approbation;
3.5	Incendie – Rapport DSI 2022 – Prendre acte;	8.5	Bris de porte vitrée – Facturation – Approbation;
3.6	Incendie – Congrès AGISCQ – Approbation;	9	LOISIRS ET CULTURE
4	TRANSPORT	9.1	Inauguration parc Réal Godin – Autorisation;
5	HYGIÈNE DU MILIEU	9.2	Installation d'ancrage et des équipements pour le Dek Hockey – Approbation;
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);		
5.2	Station d'épuration – Directives de changement – Extra – Ratification;		
5.3	PEPPSEP – Demande de subvention – Autorisation;		
5.4	BIOBAC – Produits bactériens pour l'épuration – Acquisition – Autorisation;		
5.5	MELCC – OMAEU – Rapport annuel en eaux usées – Prendre acte;		
5.6	Bilan annuel de la qualité de l'eau potable – Prendre acte;		
6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
6.1	Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2023 – Appui;		
6.2	Mois de l'arbre et des forêts – Dons d'arbres – Autorisation;		

9.3	MRNF – Programme de mise en valeur du territoire public – Subvention pour le parc Lussier/Principale – Refus – Prendre acte;	10.2	Occupation du domaine public – Demande d’autorisation pour les lots numéros 4 378 921 et 5 307 491 – Approbation;
10	AFFAIRES DIVERSES	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
10.1	Programme d’aide à la voirie locale – Chemin Richard – Reddition de comptes – Approbation;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Rapport annuel – Gestion contractuelle – Prendre acte

Chaque année, la Municipalité a l’obligation de produire son rapport annuel relatif à l’application du Règlement sur la gestion contractuelle et de le rendre disponible au public sur son site Internet, tel qu’il appert aux articles 938.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, soit de déclarer sur SEAO les dépenses de plus de 2 000 \$ avec un fournisseur, qui totalisent plus de 25 000 \$. Les élus ont pris acte du rapport de l’année 2022 relatif à l’application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, disponible au public sur le site Internet de la Municipalité.

2.6 États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l’exercice financier 2022 – Prendre acte

Le conseil a pris acte des états financiers audités, vérifiés par les vérificateurs de la firme FBL S.E.N.C.R.L., pour l’exercice financier 2022, lesquels avaient été présentés préalablement.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Pour le mois d’avril, les demandes mensuelles du service incendie concernant les besoins d’équipements ou autres ont été le paiement d’un tiers de la formation P1 pour un pompier, une inscription au congrès IAAI et les frais relatifs, deux batteries M18 et un souffleur M18, au montant de 500 \$, avant les taxes applicables;

3.4 Incendie – Tableau d’analyse des risques – Approbation

ET

3.5 Incendie – Rapport DSI 2022 – Prendre acte

Le conseil a approuvé le rapport d’analyse de risques en incendie de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et a pris acte du rapport 2022 de déclarations des incendies (DSI 2003), transmis au ministère de la Sécurité publique.

3.6 Incendie – Congrès AGISQC – Approbation

Le conseil a autorisé la participation du directeur du service incendie, au congrès de l’Association des gestionnaires en sécurité incendie et civil du Québec, incluant son inscription et les frais relatifs.

5.2 Station d’épuration – Directives de changement – Extra – Ratification

Le conseil a autorisé deux directives de changement pour la construction de la nouvelle station d’épuration des eaux en cours :

- La directive de changement DCME-03, pour le raccordement du système UV à 480 V, incluant le matériel, transformateur de 600 V à 480 V et le câblage, ainsi que la main d’œuvre, au montant de 3 780,81 \$, avant les taxes applicables; et
- La directive de changement DCME-01, pour le raccordement du poste de pompage à 480 V, incluant le remplacement du disjoncteur, l’installation du transformateur, le remplacement des conducteurs d’alimentation, le câblage entre le transformateur et le panneau de contrôle, ainsi que la main-d’œuvre, au montant de 3 795,72 \$, avant les taxes applicables.

5.3 PEPPSEP – Demande de subvention – Autorisation

Le conseil a autorisé la présentation d’une demande d’aide financière dans le cadre du PEPPSEP, qui est le Programme pour l’élaboration des plans de protection des sources d’eau potable du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

5.4 BIOBAC – Produits bactériens pour l’épuration – Acquisition – Autorisation

Le conseil a autorisé l’acquisition d’un nouveau produit pour le traitement de ses eaux usées, qui agira sur le niveau d’azote à l’usine transitoire qui est actuellement très élevé, ce qui diminuera la toxicité;

5.5 MELCC – OMAEU – Rapport annuel en eaux usées – Prendre acte

ET

5.6 Bilan annuel de la qualité de l’eau potable – Prendre acte

Le conseil a pris acte du rapport annuel à l’égard de l’ouvrage municipal d’assainissement des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, lequel a été transmis au ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il a aussi pris acte du bilan annuel de l’année 2022 à l’égard de la qualité de l’eau potable de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, lequel a été publié sur le site Internet de la Municipalité.

6.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2023 – Appui

Le conseil a proclamé le 17 mai, la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

6.2 Mois de l'arbre et des forêts – Dons d'arbres – Autorisation

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts en mai, pour permettre l'amélioration du milieu et de l'environnement, la Municipalité participe encore cette année au don d'arbres pour ses citoyens, dont 300 pousses seront disponibles sans frais pour les résidents.

Le conseil a autorisé le don d'arbres aux citoyens, le samedi 13 mai, au garage municipal entre 9 h et 11 h 30, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

Les citoyens devront réserver leurs arbres. Les détails sont fournis à la page 14 du Bagotier.

6.3 Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Proclamation

Le conseil a décrété le mois d'avril le Mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

6.4 Vaccination antigrippale en milieu rural – Déclaration d'intention

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a déclaré son intérêt auprès de la MRC des Maskoutains et du CISSS de la Montérégie Est pour permettre à ses citoyens de recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire pour l'édition 2023.

6.5 Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation

Le conseil a proclamé la semaine du 23 au 29 avril 2023 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus et profite de l'occasion pour sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie sous le thème « Merci de signer pour la vie ».

7.1 Règlement numéro 602-2023 modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéro 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 602-2023 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéro 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale », qui est transmis à la MRC des Maskoutains pour obtenir sa conformité.

7.2 Règlement numéro 603-2023 modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles – Avis de motion

ET

7.3 Règlement numéro 603-2023 modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles – Projet de Règlement – Adoption

Un avis de motion a été donné et le projet de Règlement numéro 603-2023 modifiant le Règlement numéro 568-2020 sur la démolition d'immeubles a été adopté. L'objet de ce Règlement est d'apporter les modifications requises afin de se conformer aux nouvelles obligations contenues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A 19.1) en matière de démolition d'immeubles.

7.4 Dérogation mineure – Demande lot numéro 1 956 787 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation mineure afin de permettre le remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis, industrie du bois et des articles d'ameublement par l'usage d'imprimerie en 3D, dans le bâtiment accessoire situé derrière le 432, 2^e Rue, sur le lot numéro 1 956 787 à Sainte-Hélène-de-Bagot.

L'objet de la demande est à l'égard du Règlement de zonage 307 2006 qui stipule à l'article 22.4.2.1 qu'un usage dérogatoire protégé par droits acquis ne peut être remplacé que par un autre usage conforme. Le propriétaire cesse ses activités d'ébénisterie et de travail du bois à des fins commerciales, mettant ainsi fin à son usage dérogatoire et le remplace par le nouvel usage proposé, soit une imprimerie en 3D, faisant partie de la même classe d'usage qu'industrie du bois et des articles d'ameublement.

7.5 Régularisation d'une partie du lot numéro 1 960 036 au lot numéro 1 956 454 – Offre de vente et promesse d'achat – Approbation

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a confirmé l'offre de vente de la parcelle du lot numéro 1 960 036, propriété de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, au bénéfice du demandeur, monsieur René Demeule, qui a accepté verbalement l'offre, afin de régulariser la situation légalement. Le conseil approuve que la résolution, une fois cosignée par le demandeur, soit reconnue à titre de promesse d'achat et que dans l'éventualité de l'acceptation par la CPTAQ, le demandeur devra alors verser à la Municipalité le montant de 1 000 \$, tel qu'il appert à la présente et devra finaliser la transaction de l'achat par un acte notarié, dont les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

7.6 Saint-Hyacinthe Technopole – Assemblée générale annuelle et bilan économique – Représentant de la Municipalité – Nomination

Le conseil a autorisé l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, sans frais, pour une période de trois ans, à l'organisme Saint-Hyacinthe Technopole et a désigné monsieur Réjean Rajotte, maire, à titre de représentant de la Municipalité, pour les années 2023, 2024 et 2025, dont pour la participation à l'assemblée générale annuelle.

Suite à plusieurs bris dans la Municipalité, les travaux suivants d'urgence ont dû être effectués :**• 8.1 Blocage de conduite – 22 février 2023 – Travaux d'urgence – Ratification**

Le conseil a ratifié les travaux d'urgence autorisés par le directeur des travaux publics, qui implique une dépense effectuée en urgence par la compagnie Enviro 5 inc., au montant de 1 732,25 \$, avant les taxes applicables.

• 8.2 Fuite rue Principale entre la rue Couture et la 1^{re} Avenue – 3 mars 2023 – Travaux d'urgence – Ratification

Le conseil a ratifié les travaux d'urgence autorisés par la directrice générale, qui implique les dépenses suivantes avant taxes, par la compagnie J.U. Houle Ltée, au montant de 301,17 \$, ainsi qu'auprès de la compagnie Luc Déry terrassement inc., au montant de 1 160,00 \$ et également à la compagnie Sylvain Girard inc., pour un montant de 531,89 \$.

• 8.3 Fuite rue Principale coin 4^e Avenue – 10 mars 2023 – Travaux d'urgence – Ratification

Le conseil a ratifié les dépenses suivantes avant taxes, effectuées en urgence par la compagnie les Entreprises S.G. Audy., au montant de 1 170,00 \$, et auprès de la compagnie Carrière d'Acton Vale Ltée, au montant de 654,02 \$.

8.4 Commande d'inventaire pour aqueduc – J.U. Houle – Approbation

Le conseil a approuvé l'achat de l'inventaire nécessaire auprès de la compagnie J.U. Houle Ltée, au montant de 2 167,28 \$, avant les taxes applicables, en ce qui concerne le matériel requis pour les réparations du réseau d'aqueduc.

8.5 Bris de porte vitrée – Facturation – Approbation

Le 8 mars dernier, sur les heures d'école, un élève a lancé des roches dans la porte vitrée du hall du centre communautaire et une réparation d'urgence a dû être effectuée pour remettre le tout en état. Cet espace est partagé puisque l'école fait la location du centre communautaire pour ses activités. Le conseil a autorisé la transmission de la facture à l'École Plein Soleil pour la réparation de la fenêtre de la porte du hall du centre communautaire brisée par un élève sur les heures de classe, incluant tous les frais liés à la réparation, incluant matériel et main-d'œuvre.

9.1 Inauguration parc Réal-Godin – Autorisation

Le 21 mars dernier, la Municipalité recevait la confirmation de la Commission de la toponymie du Québec, pour l'officialisation du nom du parc Réal-Godin. Le conseil a mandaté la directrice générale à la préparation de l'inauguration du parc Réal-Godin, pour la coordination et procéder aux achats nécessaires pour l'évènement qui sera tenu le 1^{er} juin de 17 h à 19 h et la population sera invitée.

9.2 Installation d'ancrage et des équipements pour le Dek Hockey – Approbation

Le conseil a autorisé l'installation d'ancrages et de la patinoire Dek, incluant les bandes, la surface et l'abri des joueurs par la firme Agorasport, au montant de 15 300 \$, avant les taxes applicables, lesquels seront installés à la fin du mois de mai.

9.3 MRNF – Programme de mise en valeur du territoire public – Subvention pour le parc Lussier/Principale – Refus – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la lettre du ministère des Ressources naturelles et de Forêts, datée du 14 mars 2023, mentionnant que l'aide financière demandée pour le parc Principale/Lussier, n'est pas admissible puisque le projet ne se situe pas sur une terre du domaine de l'état, sous l'autorité dudit ministère et que ce programme ne reconnaît pas les terrains municipaux à titre de territoire public.

10.1 Programme d'aide à la voirie locale – Chemin Richard – Reddition de comptes – Approbation

Le conseil a autorisé la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), au ministère des Transports et de la Mobilité réduite, pour les travaux qui ont été réalisés du 14 au 28 septembre 2022, du projet de réfection du chemin Richard.

10.2 Occupation du domaine public – Demande d'autorisation pour les lots numéro 4 378 921 et 5 307 491 – Approbation

Le conseil a accordé, en vertu du Règlement numéro 518-2018 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, l'autorisation de passer un tuyau sous l'emprise municipale du chemin Richard, lot numéro 4 378 926, pour lier par ce tuyau les lots suivants lui appartenant, soit le lot numéro 4 378 921 et le lot numéro 5 307 491, selon les plans et les spectres techniques déposés à la Municipalité, et ce, sous réserve des engagements mentionnés à la résolution à être respectés par le demandeur.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 2 MAI 2023
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 603-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 avril 2023, le conseil a adopté, par résolution, le projet de Règlement numéro 603-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation **aura lieu le mardi, 2 mai 2023 à 19 h 15, à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.** Au cours de l'assemblée publique, le projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

3. Objet du projet de Règlement

L'objet de ce projet de Règlement est d'apporter les modifications requises afin de se conformer aux nouvelles obligations contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A 19.1) en matière de démolition d'immeubles. Ces modifications portent, notamment, sur la notion des immeubles patrimoniaux, l'annexion au Règlement de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC des Maskoutains, la procédure d'étude d'une demande de certificat de démolition et le montant des amendes en cas de contravention au Règlement.

4. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux.

Il peut également être consulté sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5^e jour du mois d'avril 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- 425, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)

“
La prochaine séance du conseil
sera tenue le 2 mai 2023,
au 421, 4^e Avenue.
”

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot qui aura lieu le 4 avril 2023, à 19 h 30, il sera procédé au dépôt du rapport financier consolidé et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2022.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 23 mars 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

APPEL D'OFFRES PUBLIC IE23-54095-270 TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 2^e RANG

Le projet consiste à des travaux de resurfaçage sur une partie du 2^e Rang. Ces travaux visent à réaliser une couche de pavage (ESG-10,40 mm), les accotements et les travaux connexes.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées, accompagnées de tous les documents requis, doivent parvenir au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0, **à 11 heures, le mardi 25 avril 2023** et elles seront ouvertes publiquement par la suite, au même endroit.

À compter du **30 mars 2023**, les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le site SEAO (www.seao.ca) ou en téléphonant au 1-866-669-7326, et ce, selon leurs tarifs en vigueur.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Micheline Martel, par courriel : dg@sainte-helenedebagot.com.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 30 mars 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 2 MAI 2023 POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le 2 mai 2023, à 19 h 05, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, car le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance régulière le même jour :

La demande de dérogation mineure vise le :
332, 5^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot
Lot numéro 6 572 297

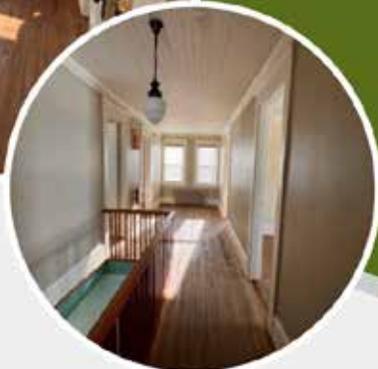
La nature de la demande et effets de cette demande vise à obtenir une dérogation permettant d'implanter une nouvelle résidence unifamiliale isolée à 4,0 mètres de la limite arrière du terrain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, lors de l'assemblée de consultation publique, le 2 mai 2023, à 19 h 05.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 18 avril 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



à Sainte-Hélène-de-Bagot



Projet-pilote

DE RESPONSABLES D'UN SERVICE DE
GARDE ÉDUCATIF EN COMMUNAUTÉ

*Enfin ta chance d'avoir ton propre milieu
familial... à l'extérieur de ton domicile!*

COMMENT C'EST POSSIBLE?

Grâce à notre partenariat avec la
municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot qui
t'offre les locaux à un coût abordable!
Toi et ton amie pourrez vous partager les
locaux et opérer chacune votre service de
garde éducatif en communauté.
Tu n'habites pas sur notre territoire?
Aucun problème! Ce projet s'adresse à toi!

LES AVANTAGES

- offrir les services **à l'extérieur** de ton domicile
- travailler dans un environnement **chaleureux** et patrimonial
- partager ton quotidien avec un.e **autre RSGE**
- recevoir **3 500\$** au démarrage
- bénéficier de la formation de 45h **gratuitement** avec l'accompagnement du BC

POUR NOUS JOINDRE:

450 768.2848

dabc@cpenature.com

N'ATTENDS PLUS:

www.cpenature.com

www.facebook.com/cpebcnature



Éduquer... une réussite collective!

LE SAMEDI 24 JUIN, SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT CÉLÈBRE LA FÊTE NATIONALE

Le Comité des loisirs Ste-Hélène et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et travaillent ardemment pour vous présenter une programmation dynamique et variée.

Au programme : Spectacle de Jimmy Stratosphère, mascottes, maquilleuses, jeu gonflable, animation, souper hot-dog, kiosque de barbe à papa, danse country et la performance live de Bonté Divine sans oublier les feux d'artifice.

Dans le Bagotier de mai 2023, vous retrouverez plus de détails sur la programmation et l'horaire de la journée.

Bénévoles recherchés : Communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310



PLAN DE COMMANDITE

Le conseil municipal est fier d'annoncer aux Hélénois et Hélénoise que les festivités entourant la fête de la Saint-Jean-Baptiste sont de retour cette année.

Plusieurs activités seront offertes et comme par le passé, votre soirée sera illuminée par des feux d'artifice grandioses.

Nous soulignons l'apport des industries, commerces, entreprises et citoyens qui, par leur générosité, permettent un spectacle pyrotechnique haut en couleur.

Si vous désirez, vous aussi, contribuer, vous pouvez consulter le plan de commandite qui a été mis en place et qui affichera votre soutien lors de cette journée de réjouissance. Vous pouvez également joindre le bureau municipal pour obtenir plus de détails.

Vous êtes tous invités à venir festoyer le 24 juin prochain.



Feux d'artifice – Saint-Jean-Baptiste – 24 juin 2023

Plan de commandite

Outils promotionnels	Platine 1 000 \$ et plus	Or 500 \$ à 999 \$	Argent 250 \$ à 499 \$	Bronze 249 \$ et moins
Publicité dans le journal <i>Le Bagotier</i> (mai et juin)	1/2 page	1/4 page	1/8 page	Liste
Logo sur l'affiche publicitaire de l'événement	☑			
Mention lors de l'événement – Par catégorie (avant et après les feux)	☑	☑		
Projection lors de l'événement – Par catégorie	1 page	1/2 page	1/4 page	Liste
Publication sur le site de la Municipalité	1/2 page	1/4 page	Liste	
Publication sur la page Facebook de la Municipalité et des loisirs – Liste par catégorie	☑	☑	☑	
Affichage du commanditaire lors de l'événement (coroplaste fourni par le commanditaire)	☑			



Invitation à l'inauguration du parc Réal-Godin

Comme aurait sûrement dit monsieur Réal Godin : « *Que ce moment soit fait en toute simplicité et que les gens s'amuse!* » Toute la population est invitée à venir découvrir qui était ce grand homme, lors de l'inauguration du parc nommé en son honneur.

Le 21 mars dernier, la Commission de toponymie du Québec officialisait le nom du parc Réal-Godin. Mais qui est Réal Godin? Un homme impliqué, qui jusqu'à ses 102 ans, s'est investi pour sa communauté dans la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Inauguration et activités Le 1^{er} juin 2023, de 17 h à 19 h

Au parc Réal-Godin, 670, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

(En cas de pluie, l'évènement se déroulera au chalet des loisirs,
au 400, 2^e Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot)

Lors de la cérémonie d'inauguration, un bref résumé de la vie de cet homme tant apprécié sera fait par monsieur Réjean Rajotte, maire, madame Micheline Martel, directrice générale et monsieur Bertrand Godin, son petit fils.

Venez vous amuser!

Plusieurs activités surprises pour tous les âges seront offertes sur place pour égayer la fin de la journée des plus petits jusqu'aux aînés.

Bienvenue à tous!



MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

PLANTS D'ARBRES **GRATUITS**

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts qui se tiendra en mai, la Municipalité a commandé 300 plants d'arbres.

La Municipalité désire souligner l'importance :

- du respect de l'arbre et des forêts;
- d'acquérir des connaissances sur l'arbre et les soins qu'il nécessite;
- de poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration pour l'environnement.

INSCRIPTION

La Municipalité vous invite à vous inscrire pour réserver le nombre de plants gratuits désirés (maximum de 5 par personne) en appelant au 450 791-2455, poste 0. Nous ne connaissons pas d'avance les essences qui seront livrées. Vous devrez venir chercher vos plants d'arbres le samedi 13 mai entre 9 h et 11 h 30 au garage municipal, au 650, rue Paul-Lussier.

Merci de faire respirer la planète avec ces plantations.





RAPIÉÇAGE DU PRINTEMPS

D'ici peu, le rapiéçage des routes va commencer sur tout le territoire de la municipalité et s'étendra jusqu'en juin. Nous vous demandons d'être patients si la circulation est détournée. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté des travailleurs de la voie publique.

De plus, pour la saison estivale, nous serons souvent dehors sur le territoire de la municipalité. Vous voir et vous parler nous fait toujours plaisir. Mais si vous avez des questions plus techniques (ex : bac vert, bac à vidange, lampadaire, trou dans la chaussée, etc.), faites affaire avec le bureau municipal qui est le mieux informé et assure le suivi de tous les dossiers.

TRAVAUX D'IMPORTANCE – ENTRAVES À LA CIRCULATION

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot vous informe que des travaux seront réalisés pour la réparation de deux (2) conduites d'eau, soit sur la 5^e Avenue et sur une portion de la rue Principale, qui engendreront inévitablement des entraves à la circulation.

5^e Avenue :

- Début des travaux : 20 mars 2023
- Fin prévue des travaux : 27 mai 2023
- Lieu : 5^e Avenue, de la rue Principale jusqu'au rang Sainte-Hélène

Circulation locale seulement. Toute personne n'habitant pas le secteur visé devra emprunter un détour.
Présence de signaleurs et panneaux indicatifs.

Rue Principale :

- Début des travaux : 17 avril 2023
- Fin prévue des travaux : 27 mai 2023
- Lieu : Rue Principale, entre la 1^{re} Avenue et la rue Couture

Circulation sur une voie, en alternance.
Présence de signaleurs.

Noter que les travaux pourraient être retardés ou reportés en cas de conditions météorologiques défavorables et relativement à la période de dégel.

Le respect de la signalisation est essentiel pour assurer la sécurité des usagers de la route et des travailleurs. La Municipalité vous remercie pour votre compréhension et collaboration.

SOYEZ FIERS DE VOS VOIES PUBLIQUES



Faire le ménage de son terrain au printemps est un signe de bon voisinage. Cela évite que les débris partent au vent et se ramassent chez le voisin. C'est une question de respect des autres et de l'environnement. Nous vous invitons à utiliser le bac brun au besoin (pour gazon, terre, branches et feuilles).



SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER MOIS DE LA JONQUILLE

Faites fleurir l'espoir

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot invite les Hélénois et Hélénoises à donner généreusement pour la recherche contre le cancer.

La société canadienne du cancer a estimé qu'en 2022 :

- En moyenne, chaque jour, plus de 641 canadiens reçoivent un diagnostic de cancer;
- La mortalité par cancer diminue au fil du temps. Après avoir culminé en 1988, le taux de mortalité par cancer a baissé de 37 % chez les hommes et de 22 % chez les femmes entre 1988 et 2021.

Chaque don versé à la Société canadienne du cancer donne espoir à ceux qui en sont atteints ainsi qu'à leurs proches. Soyez généreux!



DATE D'ÉCHÉANCE

2^e versement

24 mai 2023



Journée internationale contre
l'homophobie et la transphobie

Pourquoi le 17 mai ?

Le 17 mai est une date symbolique pour les personnes homosexuelles. L'homosexualité est retirée de la liste des maladies mentales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 17 mai 1990.

D'où vient la journée ?

La journée est originaire du Québec. La Fondation Émergence crée en 2003 la première journée nationale contre l'homophobie. Elle a pour mission de défendre les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+). D'autres organismes ont repris cette journée et elle est maintenant célébrée dans de nombreux pays.

Soyons inclusifs, parce que tout le monde mérite d'être traité avec respect et dignité!



TRANSPLANT
QUÉBEC

Ensemble pour
le don d'organes,
pour la vie
depuis 50 ans



SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS

Merci de signer pour la vie

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a proclamé la semaine du 23 au 29 avril 2023 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus.

Vous avez trois façons de signifier votre consentement :

1. Inscrivez-vous au Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
2. Signez l'autocollant et l'apposer au dos de votre carte d'assurance maladie;
3. Faites inscrire votre décision dans le Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Chambre des notaires du Québec.

Le don d'organes au Québec en chiffre au 31 décembre 2022 :

- 171 donateurs;
- 483 personnes transplantées;
- 913 personnes en attente.





DE PETITS GESTES QUI POURRAIENT VOUS SAUVER LA VIE

- N'essayez pas d'éteindre un incendie vous-même, évacuez les lieux et appelez le 911.
- Gardez les cendres chaudes dans un contenant métallique avec un couvercle, à l'extérieur, loin de la maison et de matériaux inflammables pendant au moins 7 jours.
- Vous soupçonnez un début d'incendie ? Touchez d'abord le mur et la poignée de porte. S'ils sont chauds, n'ouvrez pas la porte! Appelez tout de suite les secours.
- Vous chauffez au bois ? Faites ramoner la cheminée, au moins une fois par année.
- N'employez jamais d'accélérant pour alimenter un poêle à bois.



Un incendie dans une demeure peut avoir lieu à n'importe quel moment, jour et nuit. Lorsqu'on n'est pas préparé à affronter une telle situation d'urgence, les risques qu'une tragédie se produise sont élevés.

L'IMPORTANCE DE PRÉVOIR UN PLAN D'ÉVACUATION

C'est pourquoi il est important de toujours réfléchir à un scénario d'évacuation en cas d'incendie et de prendre les mesures qui s'imposent afin de se protéger et de protéger ses proches. Voici comment on peut préparer un plan d'évacuation et s'assurer qu'il sera correctement exécuté, si jamais le pire se produit réellement.

Effectuer un exercice d'évacuation deux fois par année, avec tous ceux et celles qui habitent sous le même toit, lors de la vérification du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée. Alors que ces derniers sonnent, en suivant un plan conçu à l'avance, on doit sortir de la demeure de manière sécuritaire en moins de trois minutes, car c'est le temps que peut prendre la fumée mortelle à se propager. Une fois à l'extérieur, tous les occupants doivent se rencontrer à un point de rassemblement prédéterminé. On compte chaque personne immédiatement afin de s'assurer que tous les résidents ont correctement suivi le plan. Par la suite, il est bon de procéder à un bilan de l'exercice d'évacuation. Au besoin, on apporte des modifications au plan pour l'améliorer.

Produire un plan d'évacuation prend une vingtaine de minutes tout au plus. Il s'agit de bien indiquer les sorties d'urgence pour chaque pièce ainsi qu'une sortie principale. Il est important de vérifier régulièrement que les issues sont dégagées, notamment les fenêtres du sous-sol en hiver. Ce plan devrait être révisé avec tous les occupants, dont les enfants, chaque année afin que les mesures à suivre soient appliquées automatiquement et rapidement en cas d'urgence, par l'ensemble des habitants.



LA MUNICIPALITÉ NE FAIT PLUS LA RÉCUPÉRATION DES PILES

Malheureusement, en vertu de l'article 8.1 du Règlement provincial modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises du gouvernement du Québec, qui a introduit de nouvelles exigences, cela devient trop complexe pour que la Municipalité continue à faire la récupération de piles au bureau municipal pour ses citoyens. Cette mesure est en vigueur dès maintenant. Selon l'information reçue de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, les citoyens sont invités à aller porter leurs piles lors des collectes de résidus domestiques dangereux. (Détails en page 23 du Bagotier)



MODIFICATION DU RÈGLEMENT 588-2022 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

N'oubliez pas de respecter le Règlement 588-2022 sur l'utilisation de l'eau potable, adopté le 7 juin 2022, pour savoir ce que vous pouvez arroser et quand vous pouvez le faire. Nous tenons à rappeler que la Municipalité est desservie en eau potable par un seul puits et qu'il est absolument nécessaire de protéger cette ressource. Nous vous invitons à prendre connaissance du Règlement 588-2022 sur notre site Internet sous l'onglet Règlements municipaux.

LA BANDE RIVERAINE EST À VOTRE SERVICE!

Par Félix-Antoine D'Autray Tarte, MRC des Maskoutains

La bande riveraine, cette section de végétation naturelle et permanente comprise dans la rive, offre de nombreux services environnementaux et économiques aux propriétaires riverains.

Ce couvert végétal et protecteur fait office de milieu filtrant en jouant le rôle de gardien de la qualité de l'eau. La végétation capte une majorité de nutriments comme le phosphore et l'azote, de même que les contaminants et pesticides. Elle attrape également les sédiments avant que ceux-ci n'atteignent le cours d'eau par ruissellement. La bande riveraine empêche ainsi la croissance et la prolifération des algues et autres plantes aquatiques nuisibles à la santé du milieu hydrique. Une bande riveraine saine, diversifiée et fournie rend service en permettant une meilleure infiltration de l'eau. Le système racinaire de la végétation réduit de manière importante la vitesse d'écoulement de l'eau.

La bande riveraine est une barrière contre l'érosion. Elle permet une diminution importante de la perte des sols en augmentant naturellement la stabilité des rives et en prévenant les glissements rotationnels dans le talus du littoral. La végétation offre également un ombrage important qui protège contre le réchauffement de l'eau. Un cours d'eau frais est un milieu de vie foisonnant. Le couvert végétal de la bande riveraine, c'est aussi des habitats aquatiques et terrestres bénéfiques à de nombreuses espèces fauniques et floristiques. Une végétation en rive abondante et en santé contribue enfin à l'amélioration des paysages agricoles.

La bande de protection riveraine offre aussi des services économiques. En milieu agricole, conserver une bande de végétation prévient l'entretien de cours d'eau et permet par le fait même de réaliser des économies aux propriétaires riverains. Considérée comme une zone à faibles rendements, la bande riveraine végétalisée représente un usage plus rentable que celui de la culture. À titre d'exemple, le seul travail de stabilisation des berges est un bénéfice incontestable en zone agricole. Enfin, le respect de la bande riveraine réglementaire est une autre façon d'économiser de l'argent, car le propriétaire riverain n'aura pas d'infraction en vertu des règlements municipaux.



Référence :

CRE Laurentides, 2013. La bande riveraine : le bouclier des lacs. Bleu Laurentides.

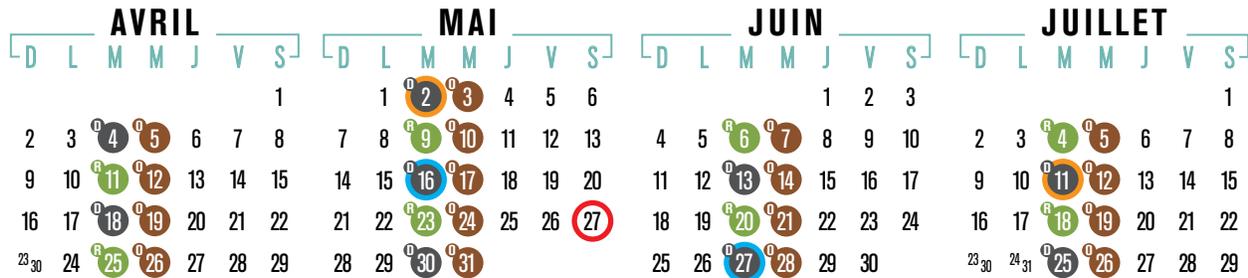
Gouvernement du Canada, 2011. L'ABC des rives. Guide sur l'aménagement des rives destiné aux propriétaires riverains. Pêches et Océans Canada. Édition du Québec.

© MRC des Maskoutains, 2019

À la suite d'une série de décrochements de talus dans ce secteur, ce qui a entraîné d'importants travaux, le propriétaire a décidé de laisser cinq mètres de bandes riveraines l'année suivante et un ensemencement fleuri a été réalisé en haut de talus.

CALENDRIER COLLECTES 2023

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié
O Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	avant taxe	avec taxes	avant taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e Avenue | 450 791-2455 poste 2300

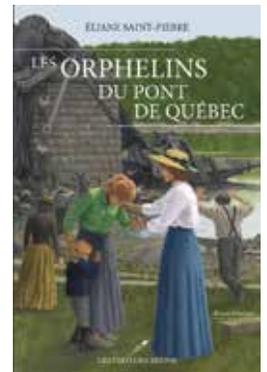
Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

Enfin le printemps et les journées plus douces annonciatrices de l'été qui s'en vient. Nous avons acquis des livres qui sauront nous l'espérons vous ravir et vous donner le goût de fréquenter votre bibliothèque.

Vos suggestions sont toujours appréciées. À titre d'exemple, quelques titres nouveaux : La boulangerie Ménard de Marie-France Daigle, Les orphelins du pont de Québec de Eliane St-pierre, Je serai ton ombre de Lisa Jewell.

Veillez nous visiter afin de les découvrir. En espérant votre visite.

Les bénévoles de la Bibliothèque



Les loisirs EN MOUVEMENT

LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE



Matches de badminton libre et mixte.

La session de printemps débutera dans la semaine du 1^{er} mai.

Horaire : Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (récréatif)

(Début : lundi 1^{er} mai)

Jeudi de 18 h 30 à 22 h (compétitif)

(Début : jeudi 4 mai)

Durée : 8 semaines (termine dans la semaine du 19 juin).

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 20 \$ / session (résident)

30 \$ / session (non-résident)

Inscription au gymnase : Les 1^{er} et 4 mai de 18 h 30 à 20 h.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.



BASKET-BALL 16 ANS ET PLUS

Matches amicaux de basket-ball libre mixte pour les 16 ans et plus.

La session de printemps débutera le vendredi 21 avril.

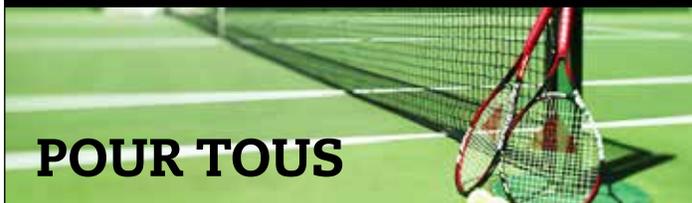
Horaire : Les vendredis de 18 h 30 à 21 h 30

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 2 \$ / soirée

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

COURS DE TENNIS



POUR TOUS

« Partager sa passion » Voilà la mission que s'est donné Sophie Laroche. Elle revient cette année pour illuminer nos terrains de tennis. Les groupes sont toujours formés en fonction de l'âge et des habiletés des participants(es).

Quand : Les mercredis soir

Heure : 1 h / cours entre 16 h et 19 h

Groupe : 4 - 6 personnes / groupe

Âge : TOUS (à partir de 4 ans)

Durée : 5 semaines

Coût : 65 \$ / personne
(payable au premier cours)

Début : Juin (date à déterminer)

Inscription :

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section **Loisir, culture et vie communautaire** sous l'onglet **Activités et inscriptions** puis **Tennis**. Vous avez jusqu'au vendredi 26 mai pour vous inscrire.

Information : loisir@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455 (2310).



CLÉ DE TENNIS

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot offre désormais **GRATUITEMENT** l'accès aux deux terrains de tennis. Vous devez prévoir un dépôt de 20 \$ en échange d'une clé.

Où se procurer une clé ? :

- Dès le 1^{er} mai, au bureau municipal (421, 4^e Avenue), du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le retour de votre clé doit se faire **au plus tard le jeudi 2 novembre 2023**. Pour toute clé remise dans les délais, votre dépôt vous sera remis.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310 ou Martine Lupien au 450 791-2455, poste 0.

PARCOURS DES TROUVAILLES DE SAINTE-HÉLÈNE 2023

Le Comité des loisirs est fier d'organiser la 2^e édition du parcours des trouvailles de Sainte-Hélène-de-Bagot qui se tiendra le samedi 10 juin et le dimanche 11 juin de 10 h à 17 h. Tous les citoyens sont invités à organiser une vente de débarras à l'extérieur de leur domicile. Les locataires d'immeubles doivent demander une autorisation écrite de leur propriétaire.

L'affichage est autorisé sur les lieux de la vente seulement 24 h en avance. Aucune affiche ne sera tolérée sur la voie publique et sur le matériel urbain.

Une liste d'adresses sera disponible sur la page Facebook du Comité des loisirs Ste-Hélène sous la publication du PARCOURS DES TROUVAILLES DE SAINTE-HÉLÈNE 2023. N'hésitez pas à y ajouter votre adresse en commentaire.

Bonnes trouvailles à tous!

Pour l'occasion, le camion de rue Le Saloon resto-mobile sera au stationnement du presbytère le samedi 10 juin et dimanche 11 juin de 11 h à 19 h. Les heures d'opération du camion de rue sont sujettes à changement. Une partie des profits sera versée au camp de jour Ste-Hélène!



Le Saloon resto-mobile

☆ Poulet ☆ Porc ☆ Boeuf ☆ Méchoui ☆



INSTALLATION DE DEK HOCKEY ET DE SKATEPARK

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est fière de vous annoncer que le conseil municipal a autorisé l'installation de la patinoire de Dek Hockey. Les travaux seront effectués à la fin du mois de mai.

Par la suite, le skatepark sera installé, incluant les nouveaux modules. Pour d'autres détails, restez à l'affût via le Facebook et l'infolettre de la municipalité ainsi que de Facebook des loisirs.



PARC DES PLANTE

Avec la venue du printemps, plusieurs reprennent leurs activités à l'extérieur. Notez que la toilette au parc des Plante est à nouveau accessible. Le jeu de pétanque et les modules pour enfants sont également prêts à être utilisés. La Municipalité vous souhaite une belle saison.



MEETUP

Show n' Shine

ADMISSION
GRATUITE



PRÉSENTÉ PAR

20 MAI 2023

SUR PLACE

JEUX GONFLABLES - MAQUILLAGE POUR ENFANTS - JEUX EXTERIEURS
RESTAURANT - KIOSQUES EXPOSANTS - MUSIQUE
PRIX DE PRESENCES - AMBIANCE AMICALE ET BIEN PLUS

EN PARTENARIAT

AVEC



549 3E RANG, STE-HELENE-DE-BAGOT, JOH 1M0

WWW.RELAISPETIT.CA

INSCRIPTION AU SHOW N' SHINE DISPONIBLE VIA NOTRE PAGE FACEBOOK





RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2023

MARDI 16 MAI

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de rue, même pour les immeubles multilogements.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, meuble, barbecue (sans bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces automobiles, rebuts agricoles (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES

Acton Vale

15 avril
Samedi et dimanche
68, rue Noël-Lecomte

Saint-Hyacinthe

14 avril
Vendredi, samedi et dimanche
1880, rue Brouillette



COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Saint-Hyacinthe

Samedi 27 mai
Entre 8 h 30 et 16 h 30
Stade L.-P.-Gaucher
900, rue Turcot



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR

Chaque citoyen est responsable de maintenir son dossier à jour, notamment en ce qui concerne ses coordonnées téléphoniques, afin de s'assurer d'être rejoint préalablement à la vidange, et, au besoin, d'être informé de toute problématique particulière qui pourrait survenir relativement au service.



Pour plus d'information, communiquez avec la Régie par téléphone au 450 774-2350 ou au www.riam.quebec.

LA RÉFÉRENCE

Le Service d'accueil, de référence, d'aide et d'accompagnement (SARCA), offert par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH), a notamment pour mission d'accompagner les citoyens de différents niveaux dans leur projet scolaire, professionnel ou personnel. Il arrive cependant que le besoin du client ne puisse être comblé par le SARCA. Dans ces situations, les conseillères pourront diriger celui-ci vers le service ou l'organisme qui pourra mieux le servir.

Prenons le cas, par exemple, d'une démarche de recherche d'emploi. Le printemps est arrivé et les offres d'emplois estivaux, généralement occupés par des étudiants, commencent à être affichées. Dans cette démarche, votre jeune peut se faire aider afin d'identifier le milieu qui correspondra à ses intérêts, à ses besoins et à sa disponibilité. Dans ce cas, différentes ressources spécialisées seront en mesure de l'accompagner dans la rédaction de son curriculum vitae, dans la préparation à une entrevue d'embauche et dans les moyens les plus efficaces de poser sa candidature.

À cet effet, différents organismes en employabilité sont présents sur les territoires des MRC des Maskoutains et d'Acton, et offrent leurs services gratuitement à la population. Afin d'identifier celui qui répondra adéquatement à la réalité de votre jeune, nous vous invitons à communiquer avec nous pour être conseillés.

Un conseiller ou une conseillère d'orientation ou d'information scolaire le soutiendront dans ce processus. Il est intéressant de souligner que les résidents des MRC des Maskoutains et d'Acton qui ne sont actuellement pas en formation ont accès gratuitement aux services SARCA du CSSSH. N'hésitez donc pas à nous contacter aux coordonnées ci-dessous!



Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE « LES TROIS CLOCHERS »

UPTON | ST-VALÉRIEN-DE-MILTON | ST-LIBOIRE

**Conférence horticole « Le potager »,
le 24 avril 2023 à 19 h 15,
à la Salle municipale de Saint-Valérien
(1384, rue Principale)**

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite à sa prochaine conférence, lundi le 24 avril 2023 à la Salle municipale de St-Valérien. Planifiez la belle saison en apprenant davantage sur le potager et sa réussite.

Notre conférencier est Normand Fleury, technicien en horticulture, paysagisme, arboriculture et ornithologue. Après ses études en horticulture et en paysagisme à Ottawa, il a séjourné plus de 2 ans en Europe pour des stages de perfectionnement. Il a travaillé 25 ans au Jardin botanique de Montréal. En plus des plantes ornementales, il s'intéresse vivement aux plantes alimentaires, à la flore du Québec et à l'histoire des jardins.

Notre conférencier est la personne tout indiquée pour nous entretenir sur le potager, de sa planification jusqu'aux récoltes! Son expérience diversifiée nous permettra d'en apprendre davantage sur le potager, en ayant une vision globale.

3.clochers.com@gmail.com

www.shelc.fsheq.org



Sainte-Hélène-de-Bagot

Formation tablette

Nous avons donné une première formation en mars dernier. Nous offrirons d'autres formations tablette, Ipad ou Androïde à l'automne prochain. D'ici là, n'hésitez pas à vous inscrire.

Formation défibrillateur

Le 30 mars dernier, monsieur David Lebel, pompier de Sainte-Hélène, nous a enseigné comment se servir d'un défibrillateur. Nous le remercions car son intervention a été appréciée de tous.

AGA et souper

Le 27 avril prochain aura lieu, au presbytère, notre souper, suivi de l'assemblée générale annuelle.

Voyages estivaux à venir

Spectacle multimédia Aura à Montréal le 6 juillet 2023. Autre voyage le 3 août 2023 au Capitot à Québec. Détails à venir dans Le Bagotier de mai 2023. Pour tous les détails et les prix, consultez la page FADOQ du site Internet de la Municipalité.

Heureux printemps à vous.

Jocelyne Jodoin, présidente



ANNIVERSAIRES MOIS DE MAI



Mme Hélène Dufault.....	01
M. Jacques Laliberté	01
Mme. Guylaine Bédard.....	03
M. Luc Leclerc.....	05
M. Michel Forest	06
Mme Claire Laferrière	06
Mme Huguette Barré.....	07
M. Sylvain Malenfant	07
Mme Joanne Bolestridge	08
M. Bernard Picard.....	10
M. Marcel Birtz.....	14
M. Serge Lacombe.....	15
Mme Gisèle Bazinet.....	16
M. Michel Daigle.....	16
Mme Sylvie Beaugard.....	17
Mme Réjeanne Dépeault.....	18
Mme Brigitte Phaneuf	21
Mme Sylvie Guignard	25
Mme Paulette Rajotte	26
M. André Larocque	27
Mme Thérèse Chagnon.....	27
M. Denis Houle.....	27
Mme Gisèle Forest.....	27
M. Marcel Bouthillette	28
Mme Mariette Senéz	30

SPECTACLE MULTIMÉDIA AURA

Et la Grande Roue de Montréal

Départ en direction de Montréal.

PM: Temps libre pour découvrir le centre-ville. Souper dans un restaurant de la région. En soirée, prenez place et assistez au **spectacle Aura à la Basilique Notre-Dame**. L'expérience débute par un parcours lumineux qui nous rapproche de la basilique en posant un autre regard sur ses œuvres. Une immersion progressive dans un univers sonore et visuel captivant guide le visiteur jusqu'au cœur de Notre-Dame. Lumière, musique orchestrale et architecture grandiose se rencontrent ensuite pour offrir un spectacle multimédia. Laissez-vous transporter par cette énergie saisissante. Terminez votre soirée en lumière par **un tour de la Grande roue de Montréal**. Admirez un panorama époustouflant à 60 m de hauteur sur la plus grande roue d'observation au Canada. Vous aurez la chance de voir le pont Jacques-Cartier s'illuminer et la ville briller. Trajet de retour.

*** Date limite pour s'inscrire : mardi 6 juin 2023**

JEUDI 6 JUILLET 2023

1 jour | 1 repas



Ce forfait inclut

- Transport en autocar de luxe
- 1 repas
- Services d'un guide accompagnateur
- Activités au programme
- Taxes et frais de services

Ce forfait n'inclut pas

Assurances - Repas non mentionnés - Pourboires



**INFORMATION
ET RÉSERVATION**
Détenteur du permis du Québec

GISÈLE LALIBERTÉ
450 791-0304
André et Karl | 1 877 519-1488

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue
CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot



**ESPACE PUBLICITAIRE DISPONIBLE
DANS LE JOURNAL LE BAGOTIER**

POUR INFORMATION :
Audrey Lapiere 450 381-2908
ou info@ideegraphik.com

**AUTOCUEILLETTE
Camerises**

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

**Pour vos
assurances,
ça vaut le coup
de comparer.**

beneva

© Beneva inc. 2023 TM Le nom et le logo Beneva sont des marques de
commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Anick Forgues
Agente en assurance de
dommages des particuliers*
579 883-9129
assuranceanickforgues.com

* Pour le compte
de Beneva inc.,
agence en
assurance de
dommages



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

Pour tous vos aménagements
✓ de bandes riveraines,
✓ d'haies brise-vents,
✓ d'ilots pollinisateurs,
✓ d'espaces intimes...

fermeseco@hotmail.com
Ventes : 1-450-501-2899
Situé à St-Nazaire d'Acton



**MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —**

☎ 450 381-6664

✉ info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**

entrepotstehelene.ca





RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca




ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot




Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 

RBO 8348-4337-09



450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc JOH 1M0

Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, JOH 1M0
Tél : 450-791-2462



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS



*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

CLINIQUE DÉTENTE

Stephanie Demers

Massothérapeute
& Kinésithérapeute

450 278-3264 Clinique Détente Stéphanie Demers
251, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accspharma.ca

Accès^{pharma}
par Walmart



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca



**BMR
PRO**

Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE



Francis Rajotte

450 502-7349

francis@aspirateurfr.com

2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8



DEGRANDPRÉ
 PUITES - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



SparCanin
 salon de toilettage

Sur rendez-vous **450 779.2988**
 305, rg Deslauriers UPTON

Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

Relais Routier
Petit
 TruckPro

549 3^e RANG,
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
 J0H 1M0
 www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122

GROUPE
RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

rcaelectrique.com
450 791-0114

RCA
 DISTRIBUTION
 ÉQUIPEMENTS DE FERME

RCA
 AGENCE & SÉCURITÉ

ONE BOTTLE
 PRODUITS MÉNAGERS ET CORPORELS

RCA
 ÉLECTRIQUE

RCA
 ÉLECTRIQUE
 BAIE-DU-FÉVRE

RCA
 ÉLECTRONIQUE
 RÉPARATION DE CARTES

RCA
 SOLUTION

LES SURFACES
EPOXIMUM
 PLANCHER EN ÉPOXY CRÉPIS D'ACRYLIQUE



LES JEUDIS GOURMANDS !

À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)



AGNEAU / PAINS
BIOLOGIQUES / BISCUITS
BIOLOGIQUES /
VIENNOISERIES



Spécialisé en pain artisanal biologique et en viande d'agneau sans OGM de qualité exceptionnelle.

Jeudi : de midi à 19 h | Samedi : 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermesautemouton.com | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
- Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermelabourrasque.com | 514-349-0516



LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

CONFÉRENCE

Acheter une première propriété



Apprenez-en davantage
sur les étapes à suivre
pour l'achat d'une
première propriété.

7 mai 2023, 9 h à 12 h

Pour en savoir plus et réserver
votre place :
[desjardins.com/
caisse-vallee-acton](https://desjardins.com/caisse-vallee-acton)

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton